

COMMUNE**ST MAURICE DE GOURDANS**DEPARTEMENT**AIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date convocation : 12.06.2025
Nombre de conseillers présents
et représentés :

Votants :
Délibération publiée le :
14/04/2025

D.FI.25.03.13

OBJET : DECISION MODIFICATIVE BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Le 19 juin deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Maurice de Gourdans, dûment convoqué en séance officielle le trois avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Fabrice VENET, Maire.

PRÉSENTS :

Fabrice VENET, Marie-Claude REGACHE, Jean-Claude RAPPY, Jean-Michel MASSON, Myriam SAINT-GENIS, Yves VENÇON, Catherine BA, Julien PERRIN, Didier BRAU, Thierry LONGCHAMP, Marc PUYPE, Denise BOUVIER, Estelle SEGURA, Nathalie LLAMBRICH,

ONT DONNÉ PROCURATION : David RICHARD (pouvoir à Julien Perrin), Loïc CALARD (pouvoir à Nathalie Llambrich), Michel MITANNE (pouvoir à Myriam Saint Genis), Jérôme ARRAMBOURG (pouvoir à Yves Vençon), Eric BA (pouvoir à Catherine Ba), Martine PAVAILLER (pouvoir à Jean-Michel Masson)

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

ABSENTS : Sandrine CROST, Samuèle SALMON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Myriam SAINT-GENIS

M le Maire explique à l'Assemblée que le SIEA a fait parvenir sa demande de règlement après le vote du budget, qu'il faut ouvrir des crédits de fonctionnement pour pouvoir procéder au règlement de cette facture selon le tableau ci-dessous.

D.FI.25.03.13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Augmentation de crédits

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6714 : Intérêts moratoires	0 00 €	70 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	70 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7011 : Ventes d'eau	0 00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €
R-704 : Travaux	0 00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €
R-70611 : Redevance d'assainissement collectif	0 00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat* de services, marchandises	0.00 €	0.00 €	0.00 €	70 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	70 000.00 €	0.00 €	70 000.00 €
Total Général		70 000.00 €		70 000.00 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- APPROUVE** la décision modificative telle que présentée
- AUTORISE** Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée, à signer les documents et à les faire appliquer.

Pour : 15 voix

Contre : 5 voix (J. Arrambourg, C. Ba, E. Ba, D. Bouvier, Y. Vençon)

Abstention : 0 voix

La secrétaire de séance,
Mme Saint Genis



Pour extrait conforme
Le Maire

Fabrice VENET



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
001-210103784-20250619-250313_DMBEAU1-DE
Date de réception préfecture : 24/06/2025